

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 AVRIL 2019

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC MONTCALM
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la séance **extraordinaire** du conseil municipal tenue le 15 avril 2019 à **21 h 05**, à la Mairie située au 21 rue Principale à Saint-Esprit, sous la présidence de monsieur Michel Brisson, maire.

À laquelle sont présents :

- Claude Gosselin, conseiller district # 1
- Ricky Soly, conseiller district # 2
- Sandra Cardin, conseillère district # 3
- Richard Pitre, conseiller district # 4
- Ginette Brien, conseillère district # 5
- Maxime Villemaire, conseiller district # 6

Madame Caroline Aubertin, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente et agit comme secrétaire de la séance.



OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président monsieur Michel Brisson, maire, constate le quorum et déclare la présente séance ouverte.

RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

2019-04-129

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Ginette Brien
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

DE RENONCER à l'avis de convocation requis par le *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1). De plus, tous les membres présents sont d'accord de commencer la séance à l'instant.

ADOPTÉE.



M. Soly se lève et quitte son siège à 21 h 06.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

OUVERTURE DE LA SÉANCE

RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

1. *Lecture et adoption de l'ordre du jour*
2. *Mandat pour travaux au parc Desjardins*
3. *Mandat pour révision de l'étude - retrait d'une partie de l'effluent Olymel du réseau municipal – et réalisation de la « Démarche » en lien avec la STEP*
4. *Mandat mesure de débit – recherche en eaux parasitaires*
5. *Travaux de marquage de la chaussée 2019*
6. *Nomination d'un nouveau membre sur le Comité consultatif d'urbanisme (CCU)*
7. *Autorisation de signature – entente concernant la création de la fonction de stagiaire en communication – convention collective des employés SCFP 5313*
8. *Autorisation de signature – entente concernant la création de la fonction d'agent de l'environnement – convention collective des employés SCFP 5313*
9. *Autorisation – Inauguration de la caserne de Saint-Esprit*
10. *Période de questions des contribuables*

LEVÉE DE LA SÉANCE

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la séance.

2019-04-130

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Claude Gosselin
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

ADOPTÉE.



Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 AVRIL 2019

2. **Mandat pour travaux au parc Desjardins**

Reporté.

~~~~~

M. Soly reprend son siège à 21 h 07.

3. **Mandat pour révision de l'étude - retrait d'une partie de l'effluent Olymel du réseau municipal – et réalisation de la « Démarche » en lien avec la STEP**

**Considérant** la résolution 2018-05-137 mandant une firme pour mettre à jour l'étude des impacts du retrait de l'effluent Olymel du réseau municipal;

**Considérant** qu'il y a lieu de réviser l'étude afin de mettre à jour les conclusions et recommandations;

**Considérant** qu'il y a également lieu de procéder à la démarche d'évaluation de la capacité de traitement résiduelle d'une station d'épuration (STEP) de type étangs aérées facultatifs dépassant ses critères de conception (Démarche), tel que recommandé dans la version précédente de l'étude révisée en 2018;

**Considérant** l'offre de services professionnels F1520359-990 de la firme *FNX-Innov* en date du 26 mars 2019 pour révision de l'étude et réalisation de la « Démarche » en deux phases, soit l'étape préliminaire (jusqu'au point d'arrêt) et l'achèvement;

**Considérant** que la « Démarche » était préalablement prévue dans un projet du programme triennal d'immobilisation pour être réalisée en 2020.

2019-04-131

IL EST PROPOSÉ PAR : Richard Pitre  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

**DE MANDATER** la firme *FNX-Innov* pour l'étude des impacts du retrait d'une partie de l'effluent Olymel du réseau municipal et la réalisation de la « Démarche » en deux phases, soit l'étape préliminaire (jusqu'au point d'arrêt) et l'achèvement, le tout pour un montant de **12 500 \$ plus taxes**.

**D'AFFECTER** cette dépense aux activités de fonctionnement, poste budgétaire **02-41400-411**, d'en autoriser le paiement et d'en informer Olymel afin qu'ils en paient leur juste part, conformément à l'entente industrielle en vigueur. La directrice est autorisée à virer la somme requise du 02-61000-419 vers le poste 02-41400-411 pour couvrir ladite dépense.

ADOPTÉE.

~~~~~

4. **Mandat mesure de débit – recherche en eaux parasitaires**

Considérant la recherche d'eaux parasites source de MES effectué à l'automne 2018 ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à une prise de mesure de débit sur le réseau d'égout existant afin d'évaluer s'il serait opportun de « gainer » une partie du réseau existant, et ce, puisqu'il n'y a pas de projet de réfection majeur de prévu sur les rues Grégoire et Vézina ;

Considérant l'offre de services professionnels MSES-1901 de la firme *Parallèle 54 expert conseil*, en date du 3 avril 2019, pour mesure de débit dans le cadre d'une étude pour la recherche en eaux parasitaires.

2019-04-132

IL EST PROPOSÉ PAR : Claude Gosselin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

DE MANDATER la firme *Parallèle 54 expert conseil* pour procéder à la mesure de débit pour un montant de **3 700 \$ plus taxes**.

D'AFFECTER cette dépense aux activités de fonctionnement, poste budgétaire **02-41500-411** et d'en autoriser le paiement. La directrice est autorisée à virer la somme requise du 02-61000-419 vers le poste 02-41500-411 pour couvrir ladite dépense.

ADOPTÉE.

~~~~~

Procès-verbal du conseil de la  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT**

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 AVRIL 2019

5. **Travaux de marquage de la chaussée 2019**

**Considérant** que la municipalité de Saint-Esprit désire réaliser des travaux de marquage de la chaussée de plusieurs rues, une fois au printemps (ligne axiale jaune) et une fois à l'automne (ligne axiale et lignes de rives);

**Considérant** que la municipalité de Saint-Esprit désire réaliser les lignes d'arrêts dans ces travaux;

**Considérant** que la MRC de Montcalm a effectué un appel d'offres public global relativement aux travaux de lignage des rues pour 2019 pour les municipalités locales désireuses d'obtenir ce service et que l'adjudicataire du contrat est l'entreprise *Lignco Sigma inc.*;

**Considérant** la recommandation favorable de monsieur Jean-François Boileau, directeur des infrastructures et de l'environnement.

2019-04-133

IL EST PROPOSÉ PAR : Richard Pitre  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'OCTROYER** le mandat pour les travaux de marquage de la chaussée à l'entreprise *Lignco Sigma inc.* selon les tarifs énoncés dans la soumission reçue et retenue suite à l'appel d'offres par la MRC de Montcalm confirmé dans sa résolution 2018-05-10247 du 15 mai 2018 et pour la partie de Saint-Esprit exclusivement, selon les détails ici-bas :

Détails (selon données de la soumission retenue) ne comprenant pas les taxes applicables avec les distances préliminaires :

|               |                                     |         |                    |
|---------------|-------------------------------------|---------|--------------------|
| 14 650 mètres | Lignes de rive                      | 0.32 \$ | 4 688.00 \$        |
| 25 370 mètres | Lignes simples marquage             | 0.32 \$ | 8 118.40 \$        |
| 5 500 mètres  | Lignes simples marquage pointillées | 0.32 \$ | 1 760.00 \$        |
| 353.5 mètres  | Ligne d'arrêt                       | 6.15 \$ | <u>2 174.03 \$</u> |
|               |                                     |         | 16 740.43 \$       |

**DE PROCÉDER** en juin 2019 au marquage de la ligne axiale, aux lignes de rives et aux lignes d'arrêts tel que convenu.

Que le paiement soit effectué seulement si les travaux ont été effectués à la satisfaction de la municipalité.

**D'AFFECTER** cette dépense aux activités de fonctionnement, poste budgétaire **02-32000-459** et d'en autoriser le paiement. La directrice est autorisée à virer la somme de 8 600 \$ du 02-61000-419 vers le poste 02-32000-459 pour couvrir ladite dépense.

**ADOPTÉE.**

~~~~~

6. **Nomination d'un nouveau membre sur le Comité consultatif d'urbanisme (CCU)**

Considérant la démission d'un membre au sein du CCU en date du 1^{er} avril 2019.

2019-04-134

IL EST PROPOSÉ PAR : Sandra Cardin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

DE NOMMER Monsieur Guillaume Rivest à titre de membre officiel du comité consultatif d'urbanisme du district #5 jusqu'au 31 décembre 2020.

ADOPTÉE.

~~~~~

7. **Autorisation de signature – entente concernant la création de la fonction de stagiaire en communication – convention collective des employés SCFP 5313**

**Considérant** que la municipalité entend engager une ressource pour voir à l'uniformisation des textes qui seront proposés sur la nouvelle page Web de la municipalité.

Procès-verbal du conseil de la  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT**

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 AVRIL 2019

2019-04-135

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Claude Gosselin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'AUTORISER** le maire ou le maire suppléant, et Madame Caroline Aubertin, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer pour et au nom de la municipalité l'entente avec le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) – section locale 5313 concernant la création de la fonction de stagiaire en communication.

**ADOPTÉE.**



8. **Autorisation de signature – entente concernant la création de la fonction d'agent de l'environnement – convention collective des employés SCFP 5313**

**Considérant** que la municipalité entend engager une ressource en environnement pour la saison estivale 2019;

**Considérant** que la municipalité est disposée à afficher le poste sans qu'il soit subventionné, et ce, aux mêmes conditions que s'il l'est.

2019-04-136

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Ricky Soly  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'AUTORISER** le maire ou le maire suppléant, et Madame Caroline Aubertin, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer pour et au nom de la municipalité l'entente avec le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) – section locale 5313 concernant la création de la fonction d'agent de l'environnement.

**D'AUTORISER** la directrice générale à virer la somme requise si la municipalité procède ultimement à l'embauche d'une personne des postes 02-70150-141 à 02-70150-262 pour couvrir ladite dépense.

**ADOPTÉE.**



9. **Autorisation – Inauguration de la caserne de Saint-Esprit**

**Considérant** la fin des travaux de réaménagement de la caserne de Saint-Esprit ;

**Considérant** qu'il y a lieu d'inviter les citoyens à visiter les locaux en procédant à une journée portes ouvertes.

2019-04-137

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Richard Pitre  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'AUTORISER** la tenue de l'inauguration de la caserne le vendredi 19 avril 2019.

**DE NOMMER** madame Julie Lacombe, coordonnatrice aux loisirs municipaux, responsable de l'organisation de la journée d'inauguration de la caserne.

**D'AFFECTER** les dépenses en lien avec cette activité au poste budgétaire 02-11000-493 et d'en autoriser les paiements.

**ADOPTÉE.**



10. **Période de questions des contribuables**

Aucun contribuable n'est présent lors de la période de questions.



Procès-verbal du conseil de la  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT**

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 AVRIL 2019

*Je soussigné, en ma qualité de secrétaire-trésorière, déclare qu'il y a des crédits disponibles pour payer les dépenses ci-dessus autorisées par le conseil.*

*Caroline Aubertin,  
Directrice générale et secrétaire-trésorière*

~~~~~

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 21 h 31, l'ordre du jour est épuisé.

2019-04-138

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Richard Pitre
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

DE CLORE et lever la présente séance.

ADOPTÉE.

~~~~~

*Michel Brisson  
Maire et  
Président d'assemblée*

*Caroline Aubertin  
Directrice générale et  
secrétaire-trésorière*

*Je, Michel Brisson, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

*Michel Brisson  
Maire et Président d'assemblée*